



Dossier du BHI No. S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 57/2012
30 mai 2012

**90^{ème} SESSION DU COMITE DE LA SECURITE MARITIME DE L'ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE**

Références : a) LC du BHI 36/2012 du 27 mars 2012 (Résultats de COMSAR16)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La 90^{ème} session du Comité de la sécurité maritime (MSC90) de l'Organisation maritime internationale (OMI) s'est tenue au siège de l'OMI à Londres, du 16 au 25 mai 2012. Le vice-amiral Alexandros MARATOS, le capitaine de vaisseau Robert WARD et les adjoints aux directeurs SHIPMAN et WYATT y représentaient l'OHI.

Rapport de COMSAR16

2 Le MSC a pris des mesures sur des questions urgentes émanant de la 16^{ème} session du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR16), comme indiqué en référence, en particulier :

.1 l'approbation de la suppression de la circulaire 36 de COMSAR sur la diffusion d'avertissements de tsunamis et autres catastrophes naturelles, à compter du 1^{er} janvier 2013 à la suite de la révision de la documentation du SMAN.

.2 l'approbation du projet de révision de l'Annexe 8 du document MSC/Circ.1382/Rev.1 concernant le questionnaire sur les installations à terre destinées au système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et à demandé son inclusion dans le projet de circulaire MSC révisé présenté dans l'Annexe 5 de COMSAR15/16.

.3 l'approbation du projet de plan de travail révisé sur la « révision et modernisation du SMDSM » avec 2017 comme date d'achèvement prévue et la soumission de rapports de progression à chaque session des sous-comités COMSAR, NAV et STW.

Développement d'un plan d'implémentation de stratégie en matière d'e-navigation

3 Le MSC a noté que COMSAR, en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie en matière d'e-navigation et d'analyse des manques, avait approuvé le projet de liste des manques final relatif aux radiocommunications et à la recherche et au sauvetage et demandé que la liste soit envoyée au STW38 et au NAV58 pour examen final.

4 Le MSC a noté les progrès réalisés dans la mise en place d'une stratégie en matière de navigation électronique et la création d'un groupe de correspondance afin de faire progresser davantage les travaux, ce qu'a approuvé MSC90 :

- .1 l'architecture d'e-navigation globale actuelle;
- .2 la voie à suivre proposée pour le développement d'une structure de données maritimes communes;
- .3 l'utilisation de la norme S-100 de l'OHI en tant que point de départ pour la création d'une structure pour l'accès aux données et les services dans le cadre de la Convention SOLAS;
- .4 le plan de travail mixte sur l'e-navigation pour les sous-comités COMSAR, NAV et STW pour la période 2012-2014.

5 Il a également été convenu, pour le moment, qu'aucune autre action n'était requise jusqu'à ce que de futures utilisations de la bande de fréquence de 495-505 kHz ne soient identifiées pour l'e-navigation.

6 Le président du groupe de correspondance chargé de l'e-navigation a informé le comité que, dans le cadre du développement du concept de l'e-navigation de l'OMI, l'Administration côtière norvégienne (NCA), assistée des Autorités maritimes et portuaires de Singapour et du projet d'Autoroute électronique maritime de l'OMI dans le détroit de Malacca et de Singapour, a organisé un atelier banc d'essai de deux jours à Singapour, les 19 et 20 avril 2012, en utilisant la norme S-100 de l'OHI pour fournir le modèle de données. Sa conclusion est la suivante :

- .1 La norme S-100 de l'OHI pourrait être étendue et encore développée afin de satisfaire aux exigences émergentes de l'e-navigation;
- .2 le développement de la MEH devrait s'inspirer de différents aspects de l'e-navigation, comme par exemple les systèmes, l'architecture et la norme S-100 de l'OHI, pour générer des synergies maximum.

7 Par ailleurs, la Norvège prévoit de mener à bien un projet de banc d'essai similaire dans la région de l'Extrême-Arctique. Le banc d'essai serait basé sur la norme S-100 de l'OHI et inclurait une infrastructure LRIT, ce qui pourrait convenir pour un réseau d'e-navigation basé à terre, dans le futur.

Groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données

8 Le MSC a autorisé la création d'un groupe d'harmonisation OMI/OHI sur la modélisation des données et a approuvé son mandat. Les principaux rôles du groupe consistent à assurer la coordination globale pour permettre la création et la maintenance d'une structure de données maritimes robustes et extensibles. Le groupe comprendra des représentants des Etats membres de l'OMI et de l'OHI.

Anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS

9 Le MSC a examiné le document MSC90/10/1 soumis par l'OHI rendant compte des activités entreprises par l'OHI depuis MSC89, en ce qui concerne les « anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS » et les documents MSC90/10/2 et MSC90/10/3 soumis par la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), l'Australie et le RU commentant la soumission de l'OHI. Le MSC a noté les discussions de COMSAR16 et le fait que le STW43 a examiné la question et actualisé le programme type du cours de formation sur les ECDIS.

10 Le MSC a reconnu qu'il était nécessaire de renforcer la prise de conscience des navigateurs vis-à-vis des anomalies de fonctionnement de l'ECDIS et de fournir des conseils sur l'éventuelle nécessité de continuer à exécuter des cartes papier dans certains cas. Le MSC :

.1 a invité l'OHI à rediffuser l'ensemble des données de contrôle des performances et de la présentation des données ECDIS/ENC de l'OHI afin de s'assurer que toutes les installations ECDIS appropriées sont vérifiées y compris tous les modèles d'ECDIS de fabricants connus;

.2 encourage toutes les agences et organisations appropriées à contribuer à identifier l'étendue et la gravité des anomalies ECDIS en tant que question urgente afin que l'impact sur la sécurité de la navigation puisse être établi;

.3 a invité tous les fabricants ECDIS à mettre les informations relatives aux anomalies largement à disposition afin de réduire les risques;

.4 a convenu que, pour le moment, il n'y a aucun besoin immédiat de créer un organe permanent, en reconnaissant que l'OHI, en coopération avec toutes les entités intéressées et l'OMI, participe déjà activement à cette activité.

11 Le MSC a noté les informations fournies et les actions demandées en ce qui concerne les anomalies de fonctionnement sur les ECDIS et a décidé que cette question devrait être examinée par la 58^{ème} session du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV58) qui se tiendra au siège de l'OMI, à Londres, du 2 au 6 juillet 2012.

Questions sur le programme de travail

12 Le MSC a examiné le document MSC90/25/13 soumis par l'Australie, le Canada, le RU, ICS, Nautical Institute (NI) et l'OHI, sur le « fusionnement des circulaires de l'OMI relatives aux ECDIS ». Le MSC a pleinement approuvé la proposition, a accepté de l'inscrire dans le programme de travail du NAV et a accepté que cette question soit examinée par le NAV58.

13 Le MSC a examiné le document MSC90/25/14 soumis par l'Australie, le RU, NI et l'OHI, eu égard à la « clarification de la règle V/27 de la Convention SOLAS » et des deux documents de suivi, MSC90/25/18 soumis par ICS et MSC90/25/20 soumis par l'Allemagne. Le MSC a soutenu la proposition avec l'extension présentée par l'Allemagne visant à réviser les références et notes de bas de page obsolètes, a décidé de les inclure dans le programme de travail de NAV avec comme date butoir 2014 et a décidé que cette question devrait être examinée par le NAV58.

Rapport MSC90 et dates de MSC91

14 Le rapport complet de MSC 90 (MSC90/28) sera mis en ligne sur le site web de l'OHI dès sa publication par l'OMI. Il est prévu que la 91^{ème} session du MSC se tiendra au siège de l'OMI, à Londres, du 26 au 30 novembre 2012.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

